

01.02.2007 - 07:45 Uhr

FNS: Réforme du Fonds national suisse « FNS futuro »

Bern (ots) -

Le Fonds national suisse paré pour l'avenir

Le Fonds national suisse (FNS) réforme ses structures et son organisation pour mieux répondre aux futures exigences de l'encouragement de la recherche. La réforme permettra de faire face à l'augmentation du nombre de projets de recherche reçus, d'améliorer le soutien de la relève scientifique et la collaboration internationale, de renforcer le rôle du FNS en politique de la recherche et d'harmoniser les procédures d'évaluation des requêtes de recherche.

Le Comité du Conseil de fondation du FNS a approuvé le 26 janvier 2007 la réforme FNS futuro. Celle-ci « permettra au FNS de répondre aux nouvelles exigences de l'encouragement de la recherche et, ainsi, de soutenir la compétitivité de la place scientifique suisse », a déclaré Fritz Schiesser, Président du Conseil de fondation.

L'évolution rapide de la science nécessite des réformes
Principale institution suisse de l'encouragement de la recherche scientifique, le FNS fonctionne très bien aujourd'hui. Il jouit d'une excellente réputation tant en Suisse qu'à l'étranger. A l'avenir aussi, il entend fournir des prestations aux chercheurs avec la même qualité et efficacité. Face à l'évolution rapide de la recherche, le FNS a adapté régulièrement sa politique, ses instruments d'encouragement et ses méthodes d'évaluation. Une réforme plus substantielle, baptisée FNS futuro, s'impose cependant pour faire face aux faiblesses et défis identifiés ces dernières années.

Défis dans l'évaluation des projets

La procédure d'évaluation utilisée par le FNS fonctionne bien, mais elle atteint toujours plus certaines limites. Organe de milice chargé de cette évaluation, le Conseil national de la recherche (CNR) fait face à un volume de travail accru, dû notamment à la forte croissance du nombre de requêtes. Le recrutement d'experts étrangers pour évaluer ces requêtes (peer-review) s'avère de plus en plus difficile en raison d'une forte concurrence internationale avec les autres organisations d'encouragement de la recherche. Il s'agit aussi d'améliorer la transparence du processus d'évaluation, la communication avec les chercheurs, la présence de la science et du FNS auprès de la politique et de la population, ainsi que l'encouragement de l'interdisciplinarité.

Rôle renforcé en politique de la recherche

Il revient aux chercheurs et aux hautes écoles d'identifier les domaines scientifiques prometteurs. Le FNS a pour tâche d'évaluer et financer, dans ces domaines, les meilleurs projets reçus des chercheurs. Son rôle en politique de la recherche s'est cependant renforcé ces dernières années afin d'augmenter la concurrence pour recevoir des subsides publiques et d'assurer la qualité de la recherche encouragée. Publié la semaine dernière, le Message relatif à la formation, la recherche et l'innovation du Conseil fédéral pour 2008-2011 confirme cette politique. Pour mettre en œuvre ce message, le FNS devra prendre de nouvelles responsabilités, par exemple suite à l'introduction d'un overhead (financement d'une partie des coûts indirects occasionnés par un projet dans sa haute école) ou dans l'évaluation de grands projets ou réseaux de recherche qu'il ne finance pas directement.

Plus d'efficacité et de transparence dans les procédures d'évaluation

La réforme FNS futuro permettra au FNS de faire face à ces défis. Outre les trois divisions disciplinaires de recherche libre (I, II et III) et la division IV pour la recherche orientée, le FNS se dotera de trois nouvelles commissions spécialisées compétentes pour les requêtes interdisciplinaires, la collaboration internationale et l'encouragement des personnes. Le traitement des requêtes et la conduite stratégique des instruments d'encouragement dans ces domaines s'en trouveront améliorés. D'autres commissions spécialisées pourront s'ajouter, selon les besoins et l'évolution de la science.

Diverses mesures, comme l'introduction d'une échelle unique d'évaluation, un meilleur contrôle des standards de qualité, le traitement online des requêtes, la gestion électronique des dossiers, ou encore des modes de financement unifiés simplifieront et harmoniseront le management ainsi que les procédures d'évaluation et de financement des requêtes. Les chercheurs devront en outre être mieux informés sur les expertises externes, et la transparence des prises de décision du FNS sera améliorée.

Nouveau : possibilité d'organiser des panels d'experts
Le FNS fait actuellement appel à des experts externes pour évaluer par écrit les projets de recherche individuels. A l'avenir, il mettra aussi en place des panels d'experts qui siégeront pour évaluer les projets reçus dans un domaine scientifique. Le FNS rendra sa procédure d'évaluation plus flexible, efficace et transparente, tout en maintenant sa qualité. Le recrutement des meilleurs experts internationaux pour l'évaluation des requêtes devrait s'en trouver facilité.

Mandat raccourci au Conseil national de la recherche
Le CNR sera mieux épaulé, par un Secrétariat renforcé dans ses activités d'évaluation et de gestion de l'encouragement de la recherche. Vu leur rôle influent, la durée du mandat des conseillers à la recherche du CNR sera réduite à 8 ans au maximum (au lieu de 10). De plus, les processus de décision seront plus transparents et la fonction des co-rapporteurs sera renforcée. La Présidence du CNR sera réorganisée de façon à pouvoir élaborer et mener une politique active d'encouragement de la recherche. Elle veillera à une bonne communication avec les chercheurs, les hautes écoles, la politique et la population. La présidence du CNR et le Comité du Conseil de fondation collaboreront plus étroitement.

Certaines mesures de cette réforme doivent encore être approuvées par le Conseil de fondation, qui siégera fin mars 2007. Une révision partielle des statuts du FNS sera ensuite proposée au Conseil fédéral. L'ensemble des réformes doit être mis en œuvre de suite.

Contact
Service Presse et Information
Philippe Trinchan
Wildhainweg 3
Case postale 8232
CH-3001 Berne
tél : +41 (0)31 308 22 22
e-mail : ptrinchan@snf.ch

Des plus amples informations
* Factsheet annexé « le Fonds national suisse en bref »
* Rapport final du Comité du Conseil de fondation

ainsi que le texte de ce communiqué de presse sont disponibles sur le site internet du Fonds national suisse:
<http://www.snf.ch/communique>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002863/100523810> abgerufen werden.